

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 14
quorum : 8

titulaires présents : 10
pouvoir : 0
ayant pris part à la
délibération : 10

date de la convocation :
22 juin 2022

SEANCE DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural de Bonzée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2022/06 N°3

Objet de la Délibération :
Rapport annuel 2021

Présents : Mmes H.OLIVIER, J.ANTOINE, E.KAMPMAN
MM D.MOUSSA, S.OBARA, B.GILSON, J-P.COLIN, P.DEHAND,
B.GOEURIOT, G.ROUARD
Était excusés : MM J.PARROT, P.PICHAVANT, B.GILSON, J-L.DURET
Suppléants présents : J.RICHARD
Pouvoirs :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu les articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (en substitution au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait le contenu initial de ce rapport).

Ce rapport annuel a trois objectifs :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ;
- inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, **PREND ACTE**, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés du SMET pour l'année 2021.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

